MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

creation d'un domaine viticole en biodynamie

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: albertini

Prénom(s): anne sophie

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et	déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation et creation d'un vignoble de 6 Ha en Biodynamie et en Viti foresterie. L'objectif est de preserver au maximum les vegetaux endemiques, tels que les chenes-lieges, les gros arbousiers et les oliviers, tout en pratiquant une polyculture. Nous souhaitons integrer autour et dans le vignoble, des arbres fruitiers comme l'amandier, le figuier, le poirier, l'olivier et le noisetier, qui seront implantes sur le haut des parcelles, pres des sources (en moyenne 30 arbres par Ha). Cette implantation se fera en conservant tous les gros arbres existants afin de tirer parti de la biodiversite locale pour favoriser la pollinisation, l'evapotranspiration et la lutte naturelle contre les maladies. A ce titre, notre volonte est de preserver coute que coute la premiere couche d'humus qui constitue une richesse essentielle par sa composition et son epaisseur. Pour cela des travaux de defrichement et de debroussaillage seront realises tres minutieusement par une herse en profondeur maximum de 5 cm, pour eviter de deteriorer nos couches du sol, car nous souhaitons preserver les horizons pedologiques. Les sources naturelles seront renovees et entretenues pour permettre le libre ecoulement des eaux tout en conservant les elements qui concourent au maintien des interets ecologiques du cours de l'eau

4.2 Objectifs du projet

L'implantation de ce type de vignoble et de cultures fruitieres, tout en preservant la biodiversite existante, est avant tout un choix ethique. C'est aussi selon nous, l'un des meilleurs moyens de lutter contre le rechauffement climatique. Dans cette optique, nous avons choisi des cepages endemiques adaptes aux conditions locales tels que le Vermentinu, Cualtacciu, Riminese, Sciaccarellu et Elegante. Mais aussi la conservation de toute la vegetation en limite de parcelles afin de creer des haies bocageres a forte densite. Nous sommes convaincus que cette diversite ampelographique est un atout majeur face au changement climatique. Le vignoble sera conduit en gobelet avec tuteur muni d'une spirale, une taille ancestrale ayant fait ses preuves sous les climats chauds et venteux mediterraneens. Nous y apportons une amelioration avec l'ajout de spirales permettant une meilleure flexibilite lors des tailles et favorisant la formation d'un parasol plus haut et volumineux. Grace a cette conduite, les arbres existants ne seront pas des obstacles mais joueront au contraire un role essentiel (pollinisation, evapotranspiration, ombrage, apport en azote…). Par ailleurs, le site expose Nord est situe au pied du cirque de Bonifatu, sur les contreforts du Dike Rhyolitique de Calenzana. Les amplitudes thermiques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Defrichement et debroussaillage - Utilisation d'un gyrobroyage forestier, minutieux afin de preserver les chenes lieges et les autres gros arbres (arbousiers, poiriers sauvages et sorbiers) - Les vegetaux broyes seront remis sur les parcelles, afin de faire un apport de matiere organique, de conserver de l'humidite et regulation thermique, de controler des adventices et reduction des intrants et de diminuer l'empreinte carbone. - Utilisation d'un godet araignee pour retirer les matieres grossieres (les souches) - Defrichage et nettoyage pour eliminer les racines, pierres et mauvaises herbes - Un labour peut profond (40-50cm) pour ameliorer l'aeration et l'enracinement des futures vignes uniquement sur les bandes de plantation - Amelioration du drainage et de la gestion de l'eau : remise en etat des anciens drains pour eviter l'exces d'eau dans les sols lourds - Passage d'une griffe (profondeur max 5 cm) avant plantation du vignoble - Implantation des clotures uniquement autour des parcelles de vignes (1700 m de grillage a mouton renforce enterrer sur 50 cm pour empecher les sangliers de creuser et 690 piquets en acier CORTEN) - Conduite en gobelet avec tuteur a spirale, densite moyenne 4000 pieds par Ha (ajustable sur place par rapport aux arbres existants et implantes - Creation des trous de plantation a la main - Plantation prevue a l'automne (octobre 2025 pour 2 Ha) - Refection des murets et restanques lorsque cela est possible sans alterer la configuration naturelle du sol

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans un premier temps, nous avons obtenu les droits de plantation de 2 Ha en aout 2024, que nous prevoyons d'implanter en automne 2025. A terme le projet s'etendra sur 6 Ha, dedies a la vigne, aux arbres fruitiers et aux vegetaux existants. L'implantation des deux premiers hectares est une etape cle pour la valorisation du domaine. Dans cette optique, les premieres recoltes seront vendues a des vignerons de l'appellation. Certains ont deja manifeste leur interet pour nous accompagner dans la creation de micro-cuvees, permettant aussi de valoriser rapidement ce terroir unique. Dans un second temps, une fois la totalite du vignoble implante, nous aimerions creer une micro-cave. Toutefois, nous restons humbles face a l'ampleur du travail qui nous attend. Dans sa phase de demantelement : Dans le cadre d'une nouvelle plantation de vigne, le demantelement du vignoble est mene avec une approche saine et naturelle, garantissant un sol preserve et fertile pour accueillir les nouveaux plants. Grace a cette approche respectueuse de l'environnement, le sol est regenere naturellement dans des conditions optimales. Cette methode permet d'assurer une implantation saine, une croissance vigoureuse des jeunes plants et une meilleure resistance aux maladies. Notre vision est durable et ecologique, garantissant la longevite et la qualite du futur vignoble, tout en respectant l'equilibre naturel du terroir.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Inscrite en BAC PRO conduite et gestion d'un domaine viticole (2023-2025) examen recu en 2025. Droit de plantation obtenue pour 2ha. inscription jeune agriculteur. demande defrichement. analyse des sols par la chambre d'agriculture Haute Corse.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
6Ha de vignes parcelles concernees : E580 et E588 et E584	(6, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : Route de Bonifatu

Lieu-dit :

Localité : Route de Bonifatu 20214 Calenzana

Code postal : 20214 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 8°49'13"E Lat. : 42°28'2"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Conformement aux informations disponibles sur le Geoportail de l'urbanisme, la commune de Calenzana (20214) est couverte par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement en vigueur,

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☑	☐	Calenzana
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☑	☐	Calenzana
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	ras
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans le cadre de mon projet d'agroforesterie et de viticulture en biodynamie, il ne me parait pas necessaire de soumettre le projet a une evaluation environnementale. En effet, ce projet repose sur le maintien integral des arbres existants, sans aucune destruction du couvert vegetal ni modification du sol. L'objectif est de developper une viticulture durable, respectueuse de la biodiversite et des equilibres naturels, en integrant harmonieusement les pratiques agricoles et forestieres au sein de l'exploitation. Cette approche vise a preserver, renforcer et ameliorer la biodiversite locale, tout en valorisant les ressources naturelles du site dans une logique de gestion ecologique et de durabilite a long terme.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom albertini

Prénom anne sophie

Qualité du signataire gerante

À calvi

Fait le 13-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)